



Application du règlement particulier de police (R.P.P.) – Arrêté préfectoral du 21 Août 2014

**Avis à la Batellerie**  
**Reprise de l'exploitation à compter**  
**Du 8 avril au 30 septembre 2019**

- Canal de Roubaix et embranchements de Croix et de Tourcoing
- Marque canalisée (écluse de Marcq comprise) jusqu'à la confluence avec le canal de Roubaix

Les plaisanciers sont tenus informés que l'exploitation du canal de Roubaix reprendra à compter du 8 avril 2019 et ce jusqu'au 30 septembre 2019. Les plaisanciers devront se conformer aux dispositions du Règlement Particulier de Police pris par arrêté préfectoral du 21 août 2014.

Les caractéristiques de la voie d'eau sont reprises dans les annexes 1 à 5 du RPP en date du 21 août 2014 et rappelées dans l'avis à batellerie n°1 saison 2019.

Nous rappelons aux navigants qui souhaitent emprunter le canal, pour des raisons d'organisation des équipes et d'optimisation du trafic, qu'ils devront prendre contact au plus tard 24 heures avant leur passage auprès du gestionnaire.

Relais Nature du Canal de la Deûle à l'Escaut  
Métropole Européenne de Lille  
202, rue de Roubaix 59200 Tourcoing

Tél : 03 20 63 11 39  
Ou 07 87 01 00 53

Horaires d'accueil téléphonique :  
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mail : [relaiscanal@lillemetropole.fr](mailto:relaiscanal@lillemetropole.fr)

Pour le Président

Le Conseiller Délégué aux Espaces Naturels

Jean François VEGRAND

AB-reprise exploitation  
08.04.2019 au 30.09.2019

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
Développement Territorial et Social  
Espace Naturel Métropolitain